PRÉSENTATION DE LA MISSION D'INSERTION DES JEUNES (MIJ) DE WALLIS ET FUTUNA

Mata-Utu





Version du 27/10/2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION

"Faire de la jeunesse une priorité " du Territoire est un enjeu majeur pour son développement, telle est son inscription dans *la stratégie de convergence et de transformation 2019-2030* validée par les autorités locales en juillet 2019 à Paris avec le Président de la République.

L'Assemblée Territoriale des îles de Wallis et Futuna a validé la création de la Mission d'Insertion Jeunes (MIJ), par délibération n°07/AT/2020 rendue exécutoire par l'arrêté n°2020-584. Pour cela, un poste de chargé de mission insertion jeunesse a été créé avec pour mission de mettre en place cette structure. Ses principales activités se présente comme suit :

- Suivre les travaux de la réhabilitation de la "Maison des Futuniens" mise à la disposition pour la MIJ (cf. art. 2 de la délibération n°07/AT/2020)
- Réaliser un état des lieux et un diagnostic de la jeunesse du Territoire
- Préfigurer les activités de la future structure
- Concevoir un plan d'actions pour des permanences de services en lien avec la jeunesse
- Proposer un statut juridique
- Établir un plan de financement

Le présent rapport décrit la démarche engagée pour la création et la mise en place d'une structure venant en aide à l'information et l'insertion des jeunes du Territoire. Il se compose de 5 parties :

I. **État des lieux et définition des objectifs en faveur de la jeunesse**
II. **Présentation générale du projet de Mission d'insertion des jeunes du Territoire**
III. **Proposition du plan d'actions sur la période 2021-2023**
IV. **Projet de bilan de réalisation du plan d'action de 2021 et Prévisionnel pour 2022**
V. **Proposition du budget prévisionnel 2022**

I. Etat des lieux et définition des objectifs en faveur de la jeunesse

L'étape de diagnostic se justifie par la nécessité de disposer de données sur la jeunesse, en particulier de la tranche d'âge de 16 à 25 ans, public cible d'intervention de la MIJ. Cela apparaît nécessaire afin d'adapter l'action en leur faveur, en fonction des besoins des jeunes, en fonction des moyens institutionnels, humains, techniques et financiers disponibles sur le Territoire, et sur chaque île.

a. Quelques données statistiques[1]

Tableau n°1 - Tableau des âges en 2013 et en 2018

Âge	Femmes 2018	Hommes 2018	Femmes 2013	Hommes 2013
16	110	104	123	149
17	119	118	130	145
18	88	106	84	95
19	58	66	88	71
20	59	55	63	52
21	64	51	57	49
22	59	49	59	44
23	58	48	91	66
24	58	59	56	46
25	60	52	73	49
sous-total	733	708	824	766
Total	1441		1590	

Source : Insee-STSEE, recensements de la population 2013 et 2018.

En référence aux données des recensements de la population de Wallis et Futuna en 2013 et en 2018 :

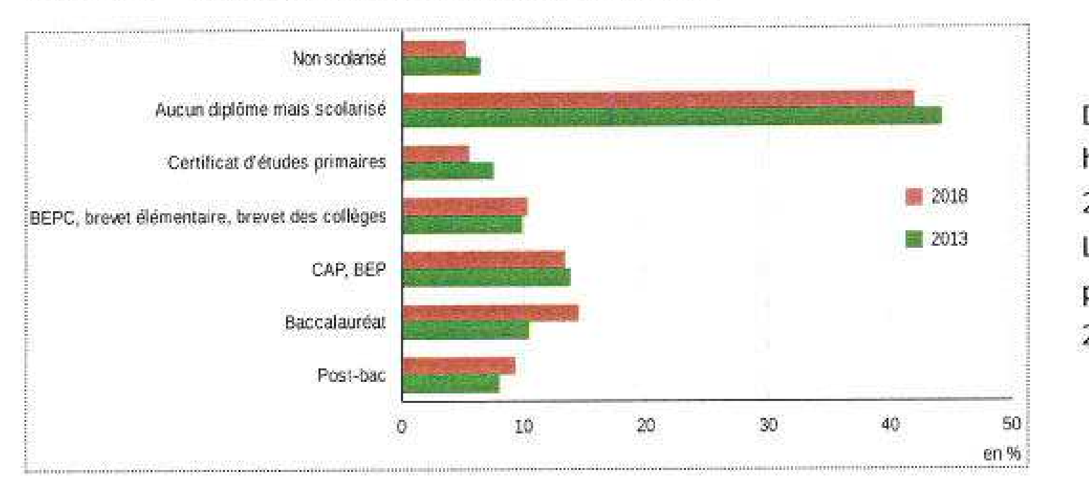
- En 2013, la population jeune âgée de 16 à 25 ans représentait 13% de la population totale avec un chiffre de 1590 jeunes.
- En 2018, la population jeune âgée de 16 à 25 ans représente 12,5% de la population totale avec un chiffre de 1441 jeunes.

Dans la population des jeunes 16-25 ans, on compte 517 sur 1751 de personnes (29%) qui en 2013 sont sans emploi et non scolarisées.
En 2018, on compte 554 sur 1441 de personnes (soit 38%) sans emploi et non scolarisé. Dans le contexte actuel de la crise sanitaire depuis 2020 et des déplacements limités, ce chiffre de jeunes sans emploi et non scolarisés entre 16-25 ans devrait être revu à la hausse cette année.

Ce qui représente un nombre important de jeunes à la recherche d'emploi, de formation.

[1]Données statistiques du Service territorial des statistiques et des études économiques de 2013 et de 2018

Figure n°2 - Niveau de formation en 2013 et en 2018



Source : Insee-STSEE, recensements de la population 2013 et 2018

Dans l'ensemble le niveau de formation progresse. Ainsi, 24% des habitants de moins de 14 ans sont titulaires du baccalauréat en 2018, contre 18% en 2013 et 14% en 2008.

La population devient de plus en plus diplômée. Le nombre de personnes sans diplôme diminue, passant de 51% en 2013 à 47% en 2018.

b. Identification des acteurs

Le tableau des acteurs *(cf - annexe n°1 - Tableau des acteurs consultés)* indique une multiplicité d'acteurs dans ce champ d'actions en faveur de la jeunesse. Bien évidemment il convient de prendre en compte les différentes étapes de la vie du jeune : le lieu de vie familial, scolaire, d'étudiant, professionnel, culturel et associatif. Forcément, il s'agit d'une démarche transversale d'aborder la jeunesse sur tous les domaines. Nous nous limiterons ici sur quelques aspects significatifs : au niveau politique, de formation et d'emploi.

S'agissant de la répartition des compétences entre l'État et le Territoire sur la jeunesse :

- Etat : enseignement (article 7 de la loi statutaire de 1961)
- Territoire : œuvres sanitaires, d'éducation ou d'instruction ; enfance délinquante ou abandonnée, protection des aliénés (alinéa 25 du décret n°57-811 du 22 juillet 1957),régime des bourses, subventions, secours et allocations enseignement alloués sur les fonds du budget du Territoire.

Le Territoire dispose de trois services (cf. Tableau n°2) mettant en œuvre des actions en faveur des jeunes, le service de la jeunesse et du sport (STJS), le service de l'inspection du travail et des affaires sociales (SITAS) et le service territorial des oeuvres scolaires et de la vie étudiante (STOSVE).

Le STJS doit coordonner et évaluer les politiques en faveur de la jeunesse. Il soutient les actions d'intérêt général des associations de jeunes, veille à la sécurité des mineurs fréquentant les accueils collectifs de mineurs *(cf - annexe n°2 - fiche de présentation du STJS)*. Le service coordonne notamment pour les domaines suivants différentes actions:

- Jeunesse :
  - Mise en place des sessions de formation pour 2 types de brevet : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), Brevet d'aptitude aux fonction de directeur (BAFD)
  - L'information jeunesse : notamment en participant au Forum des métiers de la mer
  - Le Service Civique : gestion des agréments locaux
- Subventions et aides :
  - Demande de subventions
  - Demande d'aides sportives : Bourse d'excellence et Bourse de haut niveau
- Vie associative : développer le soutien des associations sportives et socioculturelles

Le SITAS dans le cadre de ses missions, en particulier de formation professionnelle, d'emploi et d'insertion professionnelle, est amené à mettre en œuvre des actions en faveur des jeunes.

Le STOSVE a en charge le suivi des bourses territoriales (lycée et enseignement supérieur), les transports scolaires (terrestre, aérien, passeport mobilité "étudiant") et les cantines scolaires du Territoire.

L'Assemblée territoriale a créé une instance politique de 20 conseillers jeunes lycéens le 5 juillet 2017, l'Assemblée territoriale des jeunes (ATJ). Élus pour deux ans de mandature, les jeunes sont amenés à émettre des vœux de projet les concernant. Depuis sa mise en place, deux mandatures ont été installées en 2018 puis en 2020. Cela représente une opportunité d'insérer les jeunes dans une démarche de citoyenneté, de découvrir le rôle de conseiller territorial, de porter des projets. Les jeunes élus de l'actuelle mandature 2020-2022 se répartissent dans 6 commissions thématiques :

- Education
- Emploi insertion socioprofessionnelle
- Santé et alimentation
- Lutte contre les violences
- Environnement et développement du Territoire
- Sport et Loisir

D'ailleurs lors de leur première session plénière du 7 juillet 2021, l'ATJ a émis le vœu que soit créé un livret/un guide présentant les démarches post-bac et les dispositifs d'accompagnement et d'aide financière mis à la disposition des jeunes de Wallis et Futuna.

Sur le plan coutumier, il convient de relever que dans la chefferie, un ministre coutumier a en charge les affaires de la jeunesse. Ainsi à Wallis, dans sa chefferie coutumière, le ministre de la jeunesse est "Mukoi'fenua". L'île de Futuna dispose de deux ministres de la jeunesse pour le royaume de Sigave, "Safeitoga" et pour le royaume d'Alo, "Sa'atula" .

"Mukoi'fenua", "Safeitoga" et "Sa'atulua" sont désignés pour une mandature indéterminée. Ils instaurent des projets à destination des jeunes dans le domaine sportif, domaine éducatif, domaine social etc.

c. Les dispositifs d'aides financières et d'accompagnement disponibles par secteur

Tableau 2 - Synthèse des dispositifs locaux à destination des jeunes

Secteur	Service référent	Dispositif	Public cible
Public	SITAS	- La formation professionnelle	Les jeunes salariés dans le secteur public ou privé.
		- Passeport mobilité Formation professionnelle	Les personnes en entreprise locales qui souhaitent perfectionner ou compléter leurs compétences professionnelles. + 18 ans
		- "Cadres pour Wallis et Futuna"	Pour un large public - promesse d'embauche
		- Campus connectée	Pour un large public
		- Parcours étudiant	Pour les bacheliers
		- La prime d'emploi	Aide versée à l'employeur d'un jeune en CDI pendant 3 ans
		- Chantier de développement local (jeune / adulte)	Chantier jeune : 16 à 26 ans Chantier adulte : plus de 26 ans
		- Le dispositif R-SMA	De 18 à 25 ans
	STJS	- Engagement mission service civique	16 à 25 ans éventuellement jusqu'à 30 ans pour les handicapés.
		- Allocation forfaitaire	élèves et étudiants sportifs de haut niveau du Territoire
	STOSVE	- Bourse territoriale - Allocation de frais de trousseau - Aide aux études de 3e cycle et doctorales	Les étudiants du Territoire qui poursuivent leurs études supérieures hors de Wallis et Futuna, sous condition de ressources, de niveau de formation
		- Aide aux familles d'accueil	Elève externe et demi-pensionnaire en NC
		- Allocation exceptionnelle	Etudiant ou élève non boursier du Territoire

		- Passeport mobilité étude : 100% du coût du billet	Etudiant non boursier poursuite d'étude en France ou autres Etat de l'UE ou COM
	Vice Rectorat	- Le dispositif GRETA	Adressé aux salariés pour des formations payantes
		- Service d'information et d'orientation	Accueil du tout public : jeunes ou adultes
	CIRFA Air - Espace/Terre/ Mer	- Formations et Métiers de la Défense sur divers domaines d'activité	De 17 à 25 ans
Privé	**CCIMA**	- Trois secteurs d'activités: commerce, artisanat et agriculture. - Groupe Initiative Jeunesse (GIJ)	Tout public
	ADIE	- Association : aide à la création d'entreprise	Tout public
Associatif	**CTOS**	- Représente le mouvement sportif sur Wallis et Futuna	Tout public

Plusieurs services ou structures publiques/privées/associatives locales gèrent dans leur portefeuille d'activités respectif divers dispositifs en faveur des jeunes. Le précédent tableau est représentatif de la multiplicité d'acteurs et de l'éparpillement des dispositifs en faveur des jeunes.

d. Analyse : Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces

La présente démarche d'analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces permet d'aider à la définition du plan d'actions pour renforcer et améliorer l'information et l'insertion des jeunes.

<u>**Les atouts :**</u> *c'est-à-dire les forces, les aspects positifs que contrôlent l'organisation ou le Territoire sur lesquels on peut bâtir le plan d'actions.*

1. **L'inscription de la jeunesse comme une priorité dans la politique de développement du Territoire.**
2. Une valorisation et implication des jeunes permises par les élus avec la création d'une assemblée Territoriale des Jeunes de Wallis et Futuna, une instance politique réunissant des lycéens prenant ainsi en compte les intérêts défendus de la jeunesse.
3. L'existence de dispositifs au niveau local de formation, d'information, d'insertion, d'accompagnement à la disposition des jeunes.
4. Une actualisation tous les ans des différents parcours des métiers, notamment lors des forums de métiers.
5. La délinquance est relativement très faible pour la jeunesse locale.
6. Plusieurs infrastructures sportives et de loisirs sont mises à disposition des jeunes du Territoire.
7. Une solidarité encore très présente au niveau familial – Entraide.

8. Une tradition très préservée avec la volonté d'inculquer les valeurs de partage et de respect, notamment via l'implication des instances coutumières dans les projets de jeunes.
9. Développement de la e-formation : Campus connecté.
10. Une élévation du niveau de qualification/diplômés de la jeunesse.

Les faiblesses : *c'est à dire les aspects négatifs internes mais qui sont contrôlés par l'organisation ou le Territoire et pour lesquels des marges d'amélioration existent et peuvent être mises en place. Il convient de répondre aux questions « comment minimiser ces faiblesses » ou « en quoi les forces permettent-elles de maîtriser les faiblesses » ?*

1. **Un éparpillement des dispositifs d'insertion, d'accompagnement des jeunes.**
2. Départ massif de la jeunesse, absence de débouchés.
3. Peu d'opportunités d'emplois pour les jeunes diplômés, faible offre de formation sur le Territoire.
4. Des foyers des jeunes sont présents dans chaque district du Territoire mais restent pratiquement inutilisés.
5. Beaucoup d'associations de jeunes sont actuellement en sommeil donc aucune attractivité dans le secteur jeunesse.
6. **Faible ou absence de communication, coordination entre les services/structures, circulation insuffisante de l'information.**
7. **Des procédures administratives longues et lourdes pour le jeune peuvent conduire au découragement.**
8. Méconnaissance des institutions locales par les jeunes, des dispositifs d'aides.
9. Esprit d'entrepreneuriat limité.
10. Difficile mobilisation des jeunes dans des groupes de réflexion, difficulté à recueillir leurs attentes.

Les opportunités : *c'est-à -dire les possibilités positives dont on peut éventuellement tirer parti, dans le contexte des forces et des faiblesses. Il convient de chercher comment les maximiser ou faire en sorte que ces opportunités minimisent les menaces.*

1. **Une population de jeunes diplômés, spécialisés dans leur domaine d'apprentissage, hors du Territoire.**
2. Des Accords de coopération régionale qui facilitent les échanges et les éventuelles propositions de convention (la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie-Française, la Métropole, les Fidji et l'Australie) pouvant être utilisés pour la formation initiale ou continue.
3. Des opportunités de formations prises en charge en intégralité grâce aux dispositifs d'aide (Installation, Bourse mensuelle , Billet d'avion aller/retour).
4. Des perspectives d'insertion dans l'armée (formation, recrutement).
5. Des dispositifs de l'UE pour les jeunes, en faveur de la mobilité, des échanges, d'aides financières.
6. Dispositifs nationaux à renforcer localement, à étendre à Wallis et Futuna
7. Dynamiser les associations de jeunes de Wallis et Futuna.
8. Amélioration de la connectivité numérique, des formations à distance.

Les menaces : *c'est-à -dire les problèmes, les obstacles qui peuvent empêcher ou limiter le développement d'un Territoire ou d'un secteur. Il convient de les éviter, de les minimiser voire les supprimer.*

1. La crise sanitaire accompagnée d'une crise économique perdure.
2. Une tradition menacée par l'évolution technologique, l'émigration, la modernisation des modes de vie.
3. Le non-retour de la majorité des jeunes formés, expérimentés sur le Territoire.
4. **La non implication des institutions locales.**

e. Profil du public accueilli sur la période octobre 2020-octobre 2021

Depuis le démarrage de la fonction de la chargée de mission de la MIJ en octobre 2020, il convient de noter le nombre important de consultations/demandes d'entretien en termes de dispositifs d'aides aux jeunes disponibles sur le Territoire, bien que la structure ne soit pas totalement opérationnelle.

Tableau 3 - Accueil des jeunes par la chargée de mission insertion des jeunes

	Octobre 2020 - Octobre 2021
Nombre d'entretiens individuels	23
Jeunes reçus en entretien individuel	24
Jeunes à la recherche d'emploi	29
Jeunes accompagner sur la préparation militaire	23

Définitions :

- Les jeunes sont dits "reçus en entretien" lorsqu'ils ont été en relation au moins une fois depuis la première rencontre.
- Les jeunes sont dits "reçus en entretien individuel" pour la réalisation des documents administratifs (curriculum vitae, lettre de motivation, création d'adresse mail ...)
- Les jeunes sont dits à la "recherche d'emploi" qui ont bénéficié d'une première palette d'information sur les dispositifs d'insertion professionnelle et de formation existant sur le Territoire.
- Les jeunes sont dits " accompagner sur la préparation militaire", mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la préparation physique pour le recrutement.

f. Les objectifs en faveur de la jeunesse

Ces éléments de diagnostic de la jeunesse locale mettent en avant la nécessité d'appréhender la jeunesse au pluriel, de manière globale et transversale tout en prenant en compte tous les aspects de la vie.
L'objectif ici n'est pas de fournir un diagnostic exhaustif mais de cibler les faiblesses significatives et d'examiner en quoi les forces, les opportunités pourraient réduire, limiter les menaces et faiblesses dans l'action publique auprès des jeunes.
Il en ressort de cette analyse des enjeux importants à la fois d'intégration sociale, d'autonomisation pour la jeunesse de WF. La mise en place sur le Territoire d'une Mission Insertion Jeunes représente une solution pour répondre à cette problématique.

- les faiblesses significatives : faible communication, peu ou pas d'information, éparpillement des dispositifs
- la volonté d'une politique d'actions en faveur de la jeunesse locale avec la création d'une structure coordonnant l'action d'information et d'insertion à destination des jeunes

A la suite de l'état des lieux, il est proposé de retenir les objectifs suivants afin de répondre aux faiblesses relevées par la mise en place de la MIJ :

N°1 – Renforcer l'information à destination des jeunes	N°1.1. Structurer la MIJ et l'organisation de l'information à destination des jeunes
	N°1.2. Faire connaître la structure
	N°1.3. Communiquer sur les dispositifs aux jeunes
N°2 – Développer et renforcer les actions d'insertion socioprofessionnelle des jeunes	N°2.1. Favoriser l'insertion professionnelle à travers les structures publiques locales
	N°2.2. Favoriser l'entreprenariat des jeunes – Encourager la création d'entreprises par les jeunes
	N°2.3. Renforcer la préparation aux concours recrutement militaires
N°3 – Renforcer l'action de la MIJ	N°3.1. Renforcer son action – Développer ses partenariat
	N°3.2. Mettre en avant la MIJ comme acteur et expert de la jeunesse

II. Présentation générale du projet de Mission d'insertion des jeunes du Territoire

La MIJ est un lieu d'information, de documentation, de rencontres, d'échanges favorisant l'émergence de projets de parcours de formations, d'insertion professionnelle pour les jeunes du Territoire.

Le service est ouvert à tous les jeunes âgés de 16-25 ans (collégien, lycéen, étudiant, salarié, demandeur d'emploi) mais aussi les parents, enseignants.

Le service propose un accueil personnalisé, gratuit.

Objet

La MIJ a pour but de :

- permettre aux jeunes d'être acteur de leur parcours de formation, de recherche d'emploi, d'insertion professionnelle, mais aussi d'animation de la vie locale, culturelle et sportive,
- créer des liens entre les jeunes et les partenaires sociaux,
- faciliter l'accès des jeunes à l'information,
- accompagner les jeunes dans sa recherche de formation, de stage, d'emploi,

Encadrement

La MIJ accueille et informe sur l'enseignement, la formation professionnelle et les métiers, l'emploi, la société et la vie pratique, le droit, la santé, les sports et loisirs, l'aide aux projets.

Sur place, le service propose :

- un accueil gratuit, anonyme, personnalisé
- un espace de documentation locale (formation, aides, culture, ...)
- un espace de travail, avec connexion internet
- un point relais pour des services ou structures extérieures

En termes de ressources humaines :

Afin d'être opérationnelle dès 2022, il est proposé que la MIJ puisse disposer, en plus des conseillers du SITAS, d'un poste supplémentaire :

- Informateur-Animateur jeunesse (Fiche de poste en annexe n°10) : cette personne viendra en appui dans la réalisation du plan d'actions de la MIJ.

Principales missions et activités :

ACCUEIL	INFORMATION	ORIENTATION - ACCOMPAGNEMENT
➢ Entretien individuel un diagnostic du profil jeune ➢ Évaluation des besoins et attentes ➢ Recommandations personnalisées ➢ Orientation vers d'autres services/partenaires	➢ Ressources documentaires sur les dispositifs existants localement et hors territoire, thématiques ➢ Panneaux d'affichage pour petites annonces, stages, emplois, … ➢ Ressources documentaires sur les dispositifs européens, sur la mobilité territoriaux et régionaux ➢ Réunions ou forum ou des animations thématiques *(cf - annexe 2 - Le point d'information jeunesse)*	➢ Accompagnement personnalisé : - rédaction de CV ou de lettre de motivation - préparation au entretien d'embauche - aide à l'orientation ➢ Point de relais pour d'autres services locaux ou extérieurs (ex. : CIRFA de l'armée de l'air, …) *(cf - annexe 3 - Insertion jeunesse dans une carrière militaire)* ➢ Organiser ou participer à l'organisation d'ateliers/ de forum des métiers ou de préparation aux concours *(cf - annexe 4 - Le dispositif d'accompagnement des jeunes)*

Proposition d'horaires d'ouverture

- Sur Rendez-vous :
  - Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi
    - 8h-12h
    - 13h30-16h30
- Sans rendez-vous :
  - Mercredi / Vendredi
    - 13h30-16h30

<u>Les espaces disponibles</u>

- Bureau d'accueil
  - Espace de coaching pour 2 personnes max
  - Espace de travail collectif fermé
- Espace de réunion
  - Espace d'échange
  - Espace de travail collectif fermé
- Espace documentaire, de recherche internet
  - Formation, enseignement, métiers : concours, formation continue, initiale, etc.
  - Emploi : site examen et concours de l'Administration supérieur de Wallis et Futuna etc.

<u>Le matériel mis à la disposition</u>

- Un lieu de travail gratuit
  - Ordinateur + PC mobile
  - Tableau blanc mobile
  - Imprimante
  - Téléphone
  - Connexion internet

III. Proposition de plan d'actions sur la période 2021-2023

Suivant les objectifs présentés ci-dessus, le plan d'actions sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

Objectif	Sous-objectif	Activités	Acteurs	Période de mise en oeuvre prévisionnelle
N°1 – Renforcer l'information à destination des jeunes	N°1.1. Structurer la MIJ et l'organisation de l'information à destination des jeunes	Création de l'antenne au SITAS - délibération de l'AT Définition des missions Réhabilitation du local et Installation de l'antenne à Wallis Mise en place d'un local comme point information jeunesse à Futuna	Assemblée territoriale Service STJS Service SITAS	Juillet 2020 Fin 2021 2022
	N°1.2. Faire connaître la structure	Réaliser un reportage avec WF la 1ère – à l'ouverture du local Réalisation d'un spot de communication sur la MIIJ Réalisation de brochures, de plaquettes	Services STJS-SITAS Antenne MIJ ATJ	Novembre-Décembre 2021 Semestre 1 de 2022
	N°1.3. Communiquer sur les dispositifs aux jeunes	Publications d'affiches, brochures, plaquettes Préparer une réunion d'information pour présenter les missions de la MIJ à Wallis et à Futuna Participer à la journée internationale de la jeunesse (ex. forum)	Service SITAS Antenne MIJ La chefferie coutumière ATJ	Octobre 2021 - Octobre 2022 12 août 2022 - Journée internationale de la jeunesse

N°2 – Développer et enforcer les actions l'insertion socioprofessionnelle les jeunes	N°2.1. Favoriser l'insertion professionnelle à travers les structures publiques locales	Organiser des ateliers de travail afin d'autonomiser les jeunes dans leur démarches administratives : - Atelier CV - Atelier Lettre de motivation - Atelier numérique (création d'adresse mail) - Atelier de valorisation de compétence - Ateliers découvertes de métiers - Atelier de recherche d'emploi - Atelier de préparation à des entretiens d'embauche Mettre en place des points relais/permanence avec d'autres services locaux ouverts aux jeunes pour une meilleure orientation dans son insertion : - STJS, SITAS, STOSVE - Agence de santé - Vice-Rectorat et son service CIO, Direction de l'Éducation Catholique (DEC) - Sapeur-pompier - Service de l'environnement, Service de l'agriculture et de la pêche - Le SCOPPD	Antenne MIJ STJS SITAS STOSVE Agence de santé Vice-Rectorat Direction de l'Education Catholique (DEC)	à démarrer en 2022 à suivre en permanence
	N°2.2. Favoriser l'entreprenariat des jeunes – Encourager la création d'entreprises par les jeunes	Mettre en place une permanence sur l'entrepreneuriat Mettre en place un partenariat avec : CCIMA ADIE	MIJ – CCIMA - ADIE	Fin 2021- 2022

	N°2.3. Renforcer la préparation aux concours recrutement militaires	Mettre en place un partenariat avec : les CIRFA de l'armée de l'air, terre et marine	Territoire - MIIJ – IPMD - CIRFA	2021-2022
N°3 – Renforcer l'action de la MIJ	N°3.1. Renforcer son action – Développer ses partenariat	S'intégrer dans : - le réseau national information jeunesse - le centre d'information et de documentation jeunesse - l'Union nationale de l'information jeunesse - disposer du Label Information jeunesse	Territoire et Ministère Jeunesse	2022
	N°3.2. Mettre en avant la MIJ comme acteur et expert de la jeunesse	Assurer un rôle d'observatoire de la jeunesse	Antenne MIJ - SITAS	2022-2023

IV. Projet de bilan de réalisation 2020-2021 et projet prévisionnel d'activités pour l'année 2022

Objectifs	Sous-objectif	Réalisations 2020-2021	Prévisionnel 2022
N°1 – Renforcer l'information à destination des jeunes	N°1.1. Structurer la MIJ et l'organisation de l'information à destination des jeunes	Proposition de délibération pour le changement de la MIJ au SITAS - Com° JSIP - session budgétaire AT novembre 2021 *(cf - annexe 5 - Projet de délibération : Mise en place d'une antenne de la MIJ rattaché au SITAS)* Suivi des travaux de la MIJ - site de Kafika - nov. 2020-septembre 2021 puis Installation du local - nov-décembre 2021 *(cf - annexe 6 - Photo des travaux de la réhabilitation de la "Maison des Futuniens")* Proposition de convention tri-annuel de mise à disposition du local à la MIJ nov-décembre 2021	Mettre en place des points d'information MIJ à Futuna
	N°1.2. Faire connaître la structure	Inauguration du local MIJ à Wallis - Communiqué de presse à WF la 1ère avant fin 2021	Réaliser un SPOT sur les activités de la MIJ Mettre en place des supports d'information : brochures + plaquettes
	N°1.3. Communiquer sur les dispositifs aux jeunes	Information et Promotion depuis décembre 2020 des dispositifs de recrutement dans l'armée de l'air et de l'espace : affiche + brochure	Préparer des réunions d'informations: avec les associations de jeunes sur WF, participer aux ateliers / forums des métiers - 12/08/2022 Mettre en place une page sur les réseaux sociaux après l'ouverture de la structure

N°2 – Développer et renforcer les actions d'insertion socioprofessionnelle des jeunes	N°2.1. Favoriser l'insertion professionnelle à travers les structures locales	Proposition de convention avec la gendarmerie <u>en cours</u> *(cf - annexe 7)* Information sur le dispositif RSMA suivi par le SITAS	Établir des liens pour des permanences du STJS - STOSVE - Agence de santé - VR - la DEC et les établissements scolaires Organiser et mettre en oeuvre les ateliers thématiques
	N°2.2. Favoriser l'entreprenariat des jeunes – Encourager la création d'entreprises	Travaux **<u>en cours</u>** pour la mise en place du dispositif FABLAB (stratégie numérique)	Mettre en place le partenariat avec CCIMA et ADIE Finaliser les travaux pour la mise en place du FAB LAB au sein de la MIJ
	N°2.3. Renforcer la préparation aux concours recrutement militaires	Proposition de convention : Armée de l'air et de l'Espace, Marine Nationale, gendarmerie nationale de WF - à présenter en CJSIP avant fin 2021 - *(cf - annexe 8)* Accompagnement dans le recrutement local : constitution des dossiers - préparation aux tests sportifs	Accompagner les jeunes lors des recrutements dans les carrières militaires
N°3 – Renforcer l'action de la MIJ	N°3.1. Renforcer son action – Développer ses partenariat	-	S'insérer dans le réseau national et régional de la jeunesse
	N°3.2. Mettre en avant la MIJ comme acteur et expert de la jeunesse	-	Mettre en place l'observatoire de la jeunesse.

V. Proposition - Projet de budget prévisionnel 2022

DÉPENSES (en XPF)	PRÉVISIONNEL 2022	Observations
Dépenses Fonctionnement	3 694 000	
Fonctionnement	**3 214 000**	
Frais de carburant	36 000	Déplacement fréquents en cas de réunions dans les établissements scolaires ou participation à des évènements
Eau	60 000	Consommation au sein de la structure : lave main, toilette
Electricité	150 000	Consommation au sein de la structure : poste numérique, imprimante, climatiseur
Téléphone	180 000	Consommation au sein de la structure : appel local, appel international
Internet ADSL : illimité à 10Mb	738 000	Espace de connexion, de recherche sur internet (en annexe n°9 - devis)
Achat produits/Autres fournitures	200 000	Fourniture administratives et petit équipement
Location photocopieur	1 000 000	Coût de la location + la maintenance (en annexe n°9 - devis)
Entretien locaux : bâtiment	100 000	Nettoyage des locaux - intérieur
Produits d'entretien	50 000	Coût engagé pour les produits d'entretien
Déplacement	700 000	Missions éventuels (en priorité à Futuna pour la mise en place d'une antenne) ou formation
Information-Communication	**400 000**	
Support visuel : SPOT	300 000	Communication sur les missions de la MIJ
Support papier : affiches, brochures	100 000	Dépliants d'informations sur la MIJ à distribuer
Documentation	**80 000**	
Achats de manuels/Guide	80 000	Espace documentaire à la disposition du public

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau des acteurs consultés

Annexe 2 : Présentation du Service territoriale Jeunesse et Sport

Annexe 3 : Le point d'information jeunesse

Annexe 4 : Insertion jeunesse dans une carrière militaire

Annexe 5 : Le dispositif d'accompagnement des jeunes

Annexe 6 : Projet de délibération : Mise en place d'une antenne de la MIIJ rattaché au SITAS

Annexe 7 : Photo des travaux de la réhabilitation de la Maison des Futuniens

Annexe 8 : Convention Gendarmerie de Wallis et Futuna

Annexe 9 : Convention Armée de l'air et de l'espace

Annexe 10 : Les devis pour le budget prévisionnel de la MIIJ pour l'année 2022

Annexe 11 : Le projet de fiche de poste - Animateur/Informateur Jeunesse (V. 6/10/2021)

Annexe 12 : Les références bibliographiques

Annexe 1

Tableau des acteurs consultés

Prénom/NOM	Date d'entretien	TITRE/STRUCTURE
M. Gilles CHAMBARETAUD	06/10/2020	Directeur du Service Territorial de la Jeunesse et des Sports
Mme.Maryse KULIMOETOKE	10/10/2020	Second maître de la Marine
Mme. Sandrine ILALIO	12/10/2020	Conseillère technique à l'AT et suivi des travaux de la commission Jeunesse, sports et de l'insertion professionnelle
Mme. Lavinia KANIMOA	14/10/2020	Présidente de la commission de la jeunesse et des sports et de l'insertion professionnelle
M.Lionel BASTIAN	15/10/2020	Conseiller d'éducation populaire et de la jeunesse au STJS
M. Denis EHRSAM	22/10/2020	Directeur de la CCIMA
M. Aymeric de MAROLLES	23/10/2020	Chef de bataillon / Commandant la maison du SMA
M. Camilo VAKAULIAFA	23/10/2020	Adjudant-chef
M.Franck BUFFEL	27/10/2020	Proviseur du lycée Professionnel Agricole de Vaimoana Lavegahau
Mme. Caroline BRIAL	27/10/2020	Chargée de mission de la Coopération Régionale et des Programmes Sectoriels de l'Union Européenne
Mme. Andréa BLANES	27/10/2020	Chargée de mission de la Coopération Régionale et des Programmes Sectoriels de l'Union Européenne
M. Jean-Pierre ROBIN	28/10/2020	Proviseur du lycée d'État de Wallis et Futuna

Mme.Asope TELEPENI	02/11/2020	Conseillère d'insertion jeunesse au SITAS
Mme.Falakika TAKALA	02/11/2020	Conseillère d'insertion jeunesse au SITAS
Mme. Ericka TUUGAHALA - Mme Évangéline SISELO	08/11/2020	Association territoriale de l'éducation sportive et socio-éducatif
M.BUSTILLO Juan	16/11/22020	Directeur de l'IPMD
M.Rudy UATINI	16/11/2020	Responsable E-Formation
Mme. Andréa WAMEJENENGO	17/11/2020	Chargée de mission du centre d'information de la Nouvelle-Calédonie
Mme.Marie-Michele VAKALEPU	19/11/2020	Adjointe au chef du SITAS
Folau'fakate M. Samea FUAHEA	21/11/2020	Chef du village de Ahoa
Mukoifenua M. Seleone AMOLE	22/11/2020	Ministre coutumier de la jeunesse et des sports de la chefferie de Uvea
Heu M. Vahai TUULAKI	22/11/2020	Chef du village de Vaitupu
M. Christèle TOKOTUU	27/11/2021	Directrice de l'association de l'ADIE
Mme.Gilberte PICOT	07/12/2020	Chargée de mission lutte contre le décrochage scolaire
Mme. Caroline KIRSCHKE	11/12/2020	Adjudant
M. Jean-François VILI	11/12/2020	Adjoint au chef du bureau de recrutement de l'armée de l'air
M.Maalamalu LAKALAKA	17/12/2020	Agent statistique du Service Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques
M.Olivier LOGOLOGOFOLAU	22/12/2020	Chef de service de la délégation de Wallis et Futuna en Nouvelle-Calédonie
M. Frédérique ROURE	23/12/2020	Chef de la Circonscription d'Uvea

Mon Père Soane MALIVAO	13/01/2021	Prêtre qui à pour mission dans la réligion catholique de prendre en charge la jeunesse de Wallis et Futuna
M.Omar KIMOUCH	26/01/2021	Directeur Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Socials
Mme. Stéphanie BELDJILALI	04/03/2021	Gérante du Groupe ATOUT PLUS sur la Nouvelle-Calédonie
M. Tuilagi TAKANIKO	12/05/2021	Sergent _ Responsable Cellule Multi-Technique de RICM
M. Safoka MANUOHALALO	17/05/2021	Adjoint de la Direction de l'enseignement catholique
M.Thierry DENOYELLE	21/06/2021	Vice-Recteur de Wallis et Futuna
M.Napole POLUTELE	21/06/2021	Secrétaire générale au Vice-rectorat
M. Lucas RAYMOND	28/07/2021	Président de la Commission Insertion Socio-Professionnel de l'Assemblée Territoriale des Jeunes de Wallis et Futuna
M.VAITOOTAI Atelea	10/08/2021	Président de la CCIMA et conseiller territorial à l'AT
Tui Mata'Utu - M. Soane PAAGALUA	22/08/2021	Chef du village de Mata'utu

Annexe 2

Annexe 3

Le point d'information jeunesse

a. Les outils de l'information jeunesse

Cet espace d'information et de documentation propose un fond documentaire varié et actualisé régulièrement, permettant au public d'accéder gratuitement à l'information, soit de manière autonome soit avec l'aide d'un animateur en information.

Les informateurs jeunesse devront être présents pour accueillir, répondre ou accompagner les jeunes dans leurs recherches d'informations, ou les orienter vers les bons partenaires locaux.

La MIJ, disposera d'un cyber-base permettant aux jeunes d'accéder au numérique pour favoriser la recherche d'information et pour des démarches personnelles et professionnelles (création de boite mail, création de cv, de lettres de motivation, retrait de dossiers, démarches administratives en ligne, inscription études supérieurs, consultations réseaux sociaux, etc.)

Un suivi de cohorte sera établi pour avoir des chiffres clés sur les demandes établies par les visiteurs de la structure permettant par la suite d'améliorer certains services offerts aux jeunes.

b. Mise en place des animations thématique

Pour pouvoir attirer du public sans qu'il n'y est de période sans activité, des animations seront proposées chaque année au sein de la MIJ, permettant d'aborder de manière dynamique et interactive un sujet pouvant intéresser les jeunes ou répondant à des enjeux de sensibilisation ou de développement.

- Pour l'ouverture de la structure : Mettre en place un concours auprès des jeunes du Territoire pour la partie décorative de la structure intérieur et extérieur étant donnée que cette structure leur est dédiée.
- Un concours de logo à l'image de la jeunesse qui favoriserait aux publics ciblés de s'engager dans la structuration de la MIJ.

Mettre en place au fur et à mesure des années des animations thématiques s'adressant directement aux jeunes fréquentant la MIJ, mais peuvent également concerner les scolaires, les parents, les accompagnateurs ou les partenaires.

❖ Dans le domaine de l'emploi, formation et insertion professionnelle :

    - Mettre en place des échanges entre les professionnels de différents secteurs d'activités et le public pour informer sur les dispositifs d'insertion professionnelle, les formations et les carrières possibles (permanence gendarmerie, pompier ...)
- ❖ Dans le domaine de la prévention santé et environnement :
    - Sensibiliser le public aux problématiques de santé et d'environnement : maladie transmissible sexuellement, malnutrition, accumulation des déchets...
    - Crée des liens avec certains associations ou structure de prévention et le public : l'association Osez (association lutte contre les violences faites aux femmes)
- ❖ Engagement citoyenneté :
    - Promouvoir auprès du public les dispositifs d'engagement, de bénévolat et de volontariat : engagement en tant que conseiller jeunesse dans « L'assemblée territorial des jeunes de Wallis et Futuna »
    - Informer sur la notion de citoyenneté et le rôle d'un citoyen.
- ❖ Valoriser la culture et le sport :
    - Valoriser la culture traditionnelle permet des rencontres intergénérationnelles et créer des échanges.
    - Promouvoir les activités sportives, leurs organisation et les aides (bourse, passeport mobilité ...) disponibles sur le Territoire.

Dans le cadre promotionnelle des activités de la MIJ, il est proposé d'organiser 1 voir 2 fois par an des réunions d'informations collectives sur les prestations, les outils ou les dispositifs proposés par la MIJ, en particulier ceux liés aux démarches d'insertion professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi.

Il est notamment envisageable, d'accueillir au sein de la MIJ des partenaires venant à la rencontre du public pour présenter leurs actions, leurs dispositifs ou animer une réunion thématique.

Annexe 4

Insertion jeunesse dans une carrière militaire

Il est nécessaire d'explorer les voies d'insertion à destination des jeunes de Wallis et Futuna, et d'en examiner toutes leurs potentialités. Lors des missions d'information sur le Territoire du CIRFA Air en 2020, il a été noté qu'il y a un potentiel de recrutement sur Wallis et Futuna, avec la réception de 15 candidatures dont 11 ont été sélectionnées. Suite à un rapport de l'Adjudant Lionel FIZAINE - Conseiller en recrutement de l'Armée de l'air, il est possible d'avoir un potentiel d'une vingtaine de dossiers annuels pour Wallis et Futuna et d'un déplacement 2 fois par an approximativement pour les recrutements. S'il y a un relais présent pour le Territoire.

Pour formaliser ce souhait d'échange, une proposition de convention est en cours de validation pour mettre en place un point de relais sur le territoire sur la diffusion des possibilités de carrière dans les métiers de l'armée de l'air de l'aide à la constitution des dossiers et à la préparation des candidats aux tests d'aptitude.

Les potentialités ouvertes par les concours de l'Armée de Terre, Mer et Air, Service Militaire Adapté de la Nouvelle-Calédonie et les concours pour la Gendarmerie Nationale. Représentent, près de 75 postes annuels par conséquent cela pourrait constituer une orientation possible pour plus de 50 % d'une classe d'âge.

Tableau : Estimatif du recrutement militaire sur le Territoire

Armée	Conditions	Potentiel de recrutement
Armée de Terre	• Être de nationalité française. • Âgé de 17 ans à 19 ans, 22 ans ou 25 ans au 1er janvier de l'année de recrutement, en fonction du niveau de diplôme et des conditions spécifiques au concours. • En règle vis-à-vis de la législation sur le service national (JDC) • Être reconnu apte à l'engagement lors des épreuves de sélection (tests sportifs, test psychotechnique, entretien, visite médicales) • Détenir les diplômes requis pour le concours envisagé (au minimum le baccalauréat)	25 jeunes
Armée de l'Air et de l'Espace		20 jeunes
La Marine National		05 jeunes
Le RSMA		20 jeunes
Le concours de gendarmes		05 jeunes

Bien que la carrière militaire représente une opportunité d'insertion socioprofessionnelle pour nos jeunes, le dispositif d'accompagnement et de sélection sur le Territoire reste très marginal. Il paraît donc important de proposer aux institutions du Territoire la mise en place d'un dispositif **d'information et de préparation préalable aux concours de recrutement au niveau local.**

1. Objectif n°1 : Informer le public, en particulier les jeunes + les parents sur les carrières militaires.
2. Objectif n°2 : Préparation préalable au concours et après concours – Activités sportives/ Préparation aux épreuves écrites ou d'entretien.

Il paraît important de fournir les informations sur les modalités de recrutement (dates, épreuves), de débouchées. Cette information doit être actualisée, disponible et accessible dans un point d'accueil aux jeunes et aux parents localement à Wallis et à Futuna, en permanence. Par ailleurs, cette augmentation des capacités d'aptitude au recrutement militaire via une formation préalable favoriserait ainsi une augmentation potentielle de recrutement sur les différentes filières.

Afin d'atteindre les objectifs visés précédemment, il est proposé le plan d'actions suivant :

Objectif n°1 - Informer le public :

1. La mise à disposition au public d'une documentation au sein de la mission d'insertion des jeunes (plaquettes, brochures sur le descriptif des différents métiers militaires pour l'armée de terre, l'air, la marine nationale et au concours de gendarmes).
2. La participation aux forums des métiers pour les jeunes au sein des établissements scolaires : ceci est organisé par la chargée de mission pour le recrutement dans le domaine de l'armée de l'air et de l'espace.
3. A travers le dispositif de volontaires "service civique" (06 à 10 mois) : information faite automatiquement aux jeunes bénéficiaires de contrats service civique sur les concours de l'armée.

Objectif n°2 - Préparation aux concours:

1. Présélection pour suivre la formation de préparation au concours. La formation est donnée à tout candidat ayant déposé un dossier de candidature de la référente de l'armée de l'air et de l'espace à l'IPMD ou à la référente de la marine nationale.
2. Préparation des tests psychotechniques : préparation aux épreuves écrites et orales (conseillers du SITAS)
3. Préparation des tests d'aptitudes physiques : Luc léger, pompe, squatte, traction, préparation aux épreuves de parcours chronométrés, test de la force musculaire (animateurs sportifs du STJS)
4. Préparation aux épreuves orales (conseillers du SITAS)

Quelques éléments d'informations : Tableau des effectifs de préparation militaire année 2021

Armée	En cours de préparation	Départ
Armée de l'air et de l'espace	20 jeunes	03 jeunes
Armée de terre	02 jeunes	passages en commission
Marine National	02 jeunes	1 admis - 2ème passage en commission
Concours de gendarmes	03 jeunes	03 jeunes en attente date d'examen

Depuis une période d'absence de recrutement de l'armée de l'air et de l'espace sur le Territoire, cette année 02 jeunes filles ont réussi les tests de recrutement lors de la dernière mission de l'armée de l'air et de l'espace au mois de décembre. Sur des dossiers en tant que militaire technicien de l'air, leurs départs à été programmé pour le 07 mai 2021, récemment il y a eu le départ d'un jeune garçon âgé de 22 ans pour intégrer la grande école des "Sous-Officier de l'armée de l'air et de l'espace" à Rochefort en Charente-Maritime. Ces 3 jeunes admis en tant que militaire au sein de l'armée de l'air et de l'espace illustre le potentiel d'insertion des jeunes dans le secteur militaire même en cette période de crise sanitaire.

Pour conclure en instaurant une formation à la préparation aux concours de recrutement sur les différentes filières armée de Terre, Mer, Air, Gendarmerie et RSMA, le Territoire aura mis en œuvre une opportunité d'insertion potentielle auprès de sa jeunesse locale wallisienne et futunienne.

Dans cette continuité d'offrir l'information nécessaire sur les carrières militaires, un projet de convention entre le Territoire et le CIRFA sur les métiers de l'armée de l'air et d'une aide à la constitution des dossiers et à la préparation des candidats aux tests d'aptitude est proposée.

Annexe 5

Le dispositif d'accompagnement des jeunes

a. Le parcours d'accompagnement

Étape n°1 : ESPACE D'ACCUEIL : Inscription au sein de la MIJ

- Mise en place d'un support papier pour une inscription : fiche de renseignement pour voir au plus clair la demande d'accompagnement que ce soit en lien avec l'emploi ou la formation.

  Informer sur l'offre de service de la MIJ

- Information générale portant sur le parcours d'insertion, ses objectifs et le rôle du conseiller aux cours de son accompagnement.

  Un premier entretien à l'accueil

- Favoriser une mise en confiance du jeune et une identification de sa demande implicite par un conseiller ou un référent présent au sein de la structure.

Étape n°2: L'ACCOMPAGNEMENT : Diagnostic du profil

- Un ou plusieurs entretiens avec un conseiller ou un référent pour élaborer avec le jeune le plan d'action le plus adapté à ses attentes et à sa situation.

  Plan d'action :

- Établir des entretiens individuels, des ateliers collectifs, des mesures d'aides à l'emploi, une orientation

Vers des partenaires, pour construire et rendre concret le projet professionnel du jeune.

b. Les outils d'accompagnement vers l'emploi et à l'autonomie

Mettre des dispositifs d'accompagnement qui permette à 05 voir 10 jeunes de bénéficier à des ateliers collectifs d'une durée de 3 à 4 heures portant sur des techniques de recherche d'emploi.

- Atelier CV
- Atelier lettre de motivation
- Atelier numérique
- Atelier de valorisation de compétence
- Atelier découvertes de métiers
- Atelier de recherche d'emploi
- Atelier de préparation à des entretiens d'embauche

c. Les dispositifs spécifiques pour l'accès vers l'emploi

D'autres dispositifs pouvant contribuer à développer l'autonomie et l'employabilité du jeune ou lever certains freins sociaux, peuvent être mobilisés dans la cadre de l'accompagnement.

➢ **SERVICE CIVIQUE :**

Le service civique est en émergence sur le Territoire c'est un dispositif financé par l'État et une partie par le Territoire. Ce dispositif offre une possibilité aux jeunes de s'engager pendant 6 à 10 mois sur des missions d'intérêt général, dans les domaines de l'environnement, de la culture, de la solidarité, de la santé, de l'éducation et de la citoyenneté. Des chiffres

➢ **LES CHANTIERS DE DÉVELOPPEMENT LOCAUX :**

Mise en place en 1991, les chantiers de développement local (CDL) ont pour objectif de donner à des catégories particulièrement défavorisées, un appui financier temporaire en contrepartie d'un travail d'intérêt général pendant une durée limitée, et d'apporter une aide d'insertion sociale et professionnelle à des travailleurs privés d'emploi. En 2019, 876 personnes ont bénéficié du chantier de développement local dont 157 jeunes et 719 adultes.

Annexe 6

Projet de délibération relative à l'organisation et fonctionnement de la Mission d'Insertion des Jeunes de WF

Délibération n° XX /AT/2021 du XX novembre 2021

relative à l'organisation et au fonctionnement
de la Mission d'insertion des Jeunes (MIJ) de Wallis-et-Futuna

L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

VU La Loi n°61-814 du 29 juillet 1961 modifiée conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer, modifiée par les lois n°73-549 du 28 juin 1973, n°78-1019 du 18 octobre 1978 ;

VU Le Décret n°46-2377 du 25 octobre 1946, portant réorganisation du Conseil Général de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances, en ce qu'il a été rendu applicable dans le Territoire des Iles Wallis et Futuna par l'article 12 de la loi précitée ;

VU Le Décret n° 57-811 du 22 juillet 1957 relatif aux attributions de l'assemblée territoriale, du conseil territorial et de l'administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna ;

VU La Délibération n°07/AT/2020 du 30 juin 2020 relative à la création de la Mission d'insertion des Jeunes à Wallis et Futuna rendue exécutoire par l'arrêté n°2020 - 584 ;

VU Le Rapport de présentation de la Mission d'insertion des jeunes à Wallis et Futuna en date du ... ;

VU L'Arrêté n° 2021 - ...., portant convocation de l'Assemblée Territoriale en session budgétaire 2021 ;

Considérant l'absence d'une structure unique qui centralise toutes les informations et qui organise les actions d'accompagnement et d'orientation en faveur des jeunes en matière d'insertion sociale et professionnelle ;

Considérant les principales missions dévolues à la Mission d'Insertion des Jeunes, telles que l'accueil et l'information des jeunes sur l'enseignement/la formation professionnelle et les métiers, l'emploi/l'aide au projet, l'accompagnement vers les stages, l'emploi.

Considérant que parmi les missions relevant du domaine d'intervention du Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS), on peut noter les missions suivantes : - Inspection du travail, - Missions annexes, - Formation professionnelle, - Emploi et insertion professionnelle, - Affaires sociales, - Pôle social.

Conformément aux textes sus-visés ;

Le conseil territorial entendu dans sa séance du …… novembre 2021,

ADOPTE

Article 1 :
L'Assemblée territoriale émet un avis favorable sur le rattachement de la Mission d'Insertion des Jeunes (MIJ) au service de l'inspection du travail et des affaires sociales (SITAS).

Article 2 :
L'Assemblée territoriale valide le projet d'organisation et de fonctionnement de la MIJ présenté dans le rapport de présentation en annexe.

Article 3 :
L'Assemblée territoriale valide le plan d'actions de la MIJ sur la période 2021-2023.

Article 4 :
La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit./.

La Présidente **Le Secrétaire**

Annexe 7

Photo des travaux de la réhabilitation du local mis à la disposition de la MIJ à Kafika

Photo : Maison des Futuniens avant la réhabilitation de la structure

Photo : En cours de réhabilitation



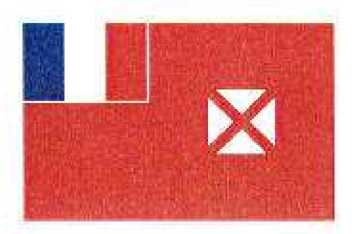
Annexe 8

Convention de partenariat avec la gendarmerie de Wallis et Futuna



MINISTÈRE DES ARMÉES





(Projet)

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE

LA GENDARMERIE DE WALLIS ET FUTUNA

ET

LE TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

---

n° …/2021 du JJ MM 2021

Entre :

L'Etat
Représenté par Monsieur le Secrétaire Général des Îles Wallis et Futuna
Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna
Havelu, Mata'Utu, Hahake, Wallis,
désigne sous le terme "l'Etat",
et
par La Gendarmerie de Wallis et Futuna
Représenté par Madame la Commandante de groupement, Cheffe d'escadron LA FONTAINE Karine
Gendarmerie de Wallis et Futuna ,
Mata'Utu, Hahake, Wallis
désigne sous le terme "Gendarmerie de Wallis et Futuna"

Et :

Le Territoire des Îles Wallis et Futuna

Représenté par Monsieur le Préfet, Administrateur Supérieur des Îles Wallis & Futuna
Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna,
Havelu, Mata'Utu, Hahake, Wallis,
désigne sous terme "le Territoire",
et
par Madame la Présidente de l'Assemblée Territoriale,
Assemblée Territoriale, Havelu, Mata'Utu, Hahake, Wallis
désigne sous le terme "l'Assemblée Territoriale"

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La Gendarmerie des îles Wallis et Futuna

(attente d'information de la gendarmerie)

La Mission Insertion Jeunes

La Mission Insertion Jeune de Wallis et Futuna (MIJ), ayant son siège social à Mata'Utu – Route de Kafika – HAHAKE – 98600 Wallis et Futuna, représentée par Monsieur KIMOUCH Omar, en qualité de Chef du Service Territorial de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales dans le Territoire des Îles Wallis et Futuna.

Havelu, Mata'Utu, Hahake, Wallis,
désigne sous terme "le Territoire",

Et par Madame la Présidente de l'Assemblée Territoriale,
Assemblée Territoriale, Havelu, Mata'Utu, Hahake, Wallis
désigne sous le terme "l'Assemblée Territoriale"

Et :

La cheffe du Bureau Air et Espace du Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armée (CIRFA) de Nouméa
Représenté par l'Adjudant KIRSCHKE Caroline,
Caserne Gally Rue Orly 98800 Nouméa
désigne sous le terme "CIRFA Air et Espace"

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Bureau Air du CIRFA

La Direction des Ressources Humaines de l'Armée de L'Air (DRHAA) recrute chaque année près de 3500 femmes et hommes en qualité d'aviateurs. Plus de 50 métiers sont proposés à des jeunes âgés de 17 ans à 30 ans, du niveau 3ème à BAC + 5 et plus.

Le Bureau Air du CIRFA est chargé du recrutement pour la Nouvelle-Calédonie et pour Wallis et Futuna.

La Mission Insertion Jeunes de Wallis et Futuna

La Mission Insertion Jeune de Wallis et Futuna (MIJ), ayant son siège social au service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) dans le Territoire, à Mata'Utu – Route de Kafika – HAHAKE – 98600 Wallis et Futuna, représentée par Monsieur KIMOUCH Omar, en qualité de Chef du Service.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer le cadre général de coopération entre les deux parties en vue d'actions d'information, d'évaluation et de promotion de l'Armée de l'Air et de l'Espace auprès de la jeunesse de Wallis et Futuna. L'objectif est d'offrir à ces jeunes une information sur les métiers de l'Armée de l'Air et de l'Espace, une aide à la constitution des dossiers et éventuellement une préparation aux évaluations. La finalité de la présente convention est également de faciliter le recrutement à Wallis et Futuna à partir d'un point d'appui formalisé.

Les axes principaux du partenariat sont énoncés ci-après :

1. Information aux jeunes des différentes possibilités d'emploi au sein de l'Armée de l'Air et de l'Espace ;
2. Suivi et aide à la constitution des dossiers de candidatures
3. Aide à la préparation psychotechnique et physique des candidats
4. Aide à l'organisation des évaluations

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DU BUREAU AIR DU CIRFA

Dans cette optique, le Bureau Air du CIRFA s'engage à :

- Informer
- Délivrer des séances d'information aux personnels de la MIJ
- Fournir à la MIJ toute la documentation métier du CIRFA pour une consultation permanente par les jeunes ainsi que des dossiers de candidatures.
- Effectuer le suivi des dossiers donnés
- Se déplacer à Wallis et Futuna dès lors qu'un minima de 10 dossiers a été constitué à des fins d'évaluations.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE LA MIJ

La MIJ s'engage à :

- Accueillir à la MIJ les équipes du CIRFA lors de la prospection et des et leur fournir les moyens matériels nécessaires ;
- Permettre l'information annuelle de ses cadres sur la présente convention et sa mise en œuvre « sur le terrain ».
- Mettre à disposition du CIRFA ses plateaux sportifs et salles de cours pour la réalisation des évaluations de la condition physique et la réalisation des évaluations cognitives et des entretiens individuels ;
- Aider les candidats à la constitution des dossiers de candidatures et transmettre au CIRFA tous les documents nécessaires à l'instruction de ces dossiers

ARTICLE 4 – SUIVI DE PARTENARIAT

Un COPIL composé du chef du Bureau Air du CIRFA de Nouvelle-Calédonie et du chef du service territorial de l'inspection du travail et des affaires sociales de Wallis et Futuna assurera le suivi et la mise en œuvre du présent accord. Il se réunira tous les ans afin d'effectuer un bilan du partenariat et planifier les besoins pour l'année suivante (volume, calendrier).

ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans et prend effet à la date de la signature par les deux parties.

Elle est renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 6 – RESILIATION

Chaque partie pourra, à sa convenance, résilier la convention, sous réserve du respect d'un préavis d'un (1) mois.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant dûment signé entre les deux parties.

ARTICLE 8 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la convention, les partenaires font respectivement élection de domicile en leur siège et adresses indiqués en tête du présent document.

Fait à Nouméa, en deux exemplaires, le ……….

Pour le Territoire

Le Préfet, Administrateur Supérieur des Îles Wallis et Futuna
M. Hervé JONATHAN

La Présidente de l'Assemblée Territoriale
Mme. Nivaleta ILOAI

Pour l'Etat

Le Secrétaire général des Îles Wallis et Futuna
Marc COUTEL

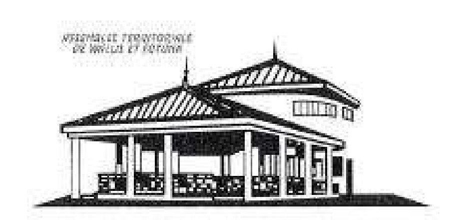
La Cheffe du Bureau Air et Espace du CIRFA de Nouméa
Mme. Caroline KIRSHK

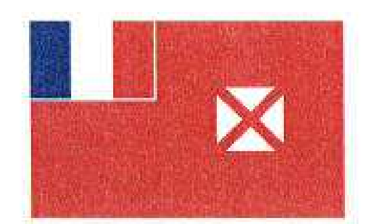
Annexe 9

Convention de partenariat avec le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armée de l'Armée de l'Air et de l'Espace de la Nouvelle-Calédonie



MINISTÈRE DES ARMÉES





(Projet)
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE

LE CENTRE D'INFORMATION DU RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉE

DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

ET

LE TERRITOIRE DE ÎLES WALLIS ET FUTUNA

---

n° ... /2021 du JJ MM 2021

Entre :

L'Etat

Représenté par Monsieur le Préfet, Administrateur Supérieur des Îles Wallis & Futuna
Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna
Havelu, Mata'Utu, Hahake, Wallis,
désigne sous le terme "l'Etat",

Le Territoire des Îles Wallis et Futuna

Représenté par Monsieur le Secrétaire Général des Îles Wallis et Futuna
Administration Supérieur des Îles Wallis et Futuna,

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer le cadre général de coopération entre les deux parties en vue d'actions d'information, d'évaluation et de promotion des formes et des types de recrutement auprès de la jeunesse de Wallis et Futuna. L'objectif est d'offrir à ces jeunes une information sur les métiers de gendarme ainsi qu' une aide à la constitution des dossiers et un accompagnement à une préparation aux évaluations.

Les axes principaux du partenariat sont énoncés ci-après.

1. Information aux jeunes des différentes possibilités de carrière entant que gendarmes
2. Suivi et aide à la constitution des dossiers de candidatures
3. Aide à la préparation psychotechnique et physique des candidats
4. Aide à l'organisation des évaluations (en cas de besoin sur le Territoire)

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE LA GENDARMERIE DE WALLIS ET FUTUNA

Dans cette optique, *le Bureau des Ressource Humaine de la Gendarmerie s'engage à* :

- Informer
- Délivrer des séances d'information à la chargée de mission d'insertion
- Fournir à la chargée de mission toute la documentation des métiers de gendarme pour une consultation permanente par les jeunes ainsi que des dossiers de candidatures,
- Effectuer le suivi des dossiers donnés
- Établir des permanence au sein de la structure dédiée aux l'information et à la communication des métiers de gendarme
- Mettre en oeuvre, des réunions d'informations sur les parcours professionnel de certains gendarmes

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DU SITAS:

Le SITAS s'engage à :

- Accueillir dans ses locaux les équipes de la Gendarmerie lors de la prospection et de leur fournir les moyens matériels nécessaires ;
- Permettre l'information annuelle de ses cadres et partenaires sur la présente convention et sa mise en œuvre « sur le terrain ».
- Mettre à disposition auprès de la Gendarmerie ses plateaux sportifs et salles de cours pour la réalisation des évaluations de la condition physique et la réalisation des évaluations cognitives et des entretiens individuels ;
- Aider les candidats à la constitution des dossiers de candidatures et transmettre au Ressource Humaine tous les documents nécessaires à l'instruction de ces dossiers ;
- Aider les candidats par la mise en œuvre d'une préparation spécifique aux évaluations ;

ARTICLE 4 – SUIVI DE PARTENARIAT

Un Comité de pilotage (COPIL) composé de la cheffe de la Gendarmerie de Wallis et Futuna et du chef du SITAS assurera le suivi et la mise en œuvre du présent accord. Il se réunira tous les ans afin d'effectuer un bilan du partenariat et planifier les besoins pour l'année suivante (volume, calendrier, adaptation de la préparation…)

ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans et prend effet à la date de la signature par les parties.

Elle est renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 6 – RESILIATION

Chaque partie pourra, à sa convenance, résilier la convention, sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant dûment signé entre les deux parties.

ARTICLE 8 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la convention, les partenaires font respectivement élection de domicile en leur siège et adresses indiquées en tête du présent document.

Fait à ……………………………., en quatre (4) exemplaires, le

……………………………………………………………………

Pour le Territoire	Pour l'Etat
Le Préfet, Administrateur Supérieur des Îles Wallis et Futuna **M. Hervé JONATHAN**	Le Secrétaire général des Îles Wallis et Futuna **Marc COUTEL**
La Présidente de l'Assemblée Territoriale **Mme. Nivaleta ILOAI**	La Commandante de groupement, Cheffe d'escadron **Mme. Karine LA-FONTAINE**

Annexe 10

Les devis pour le budget prévisionnel de la MIJ pour l'année 2022

Annexe 11
Fiche de poste - Animateur/informateur jeunesse



ADMINISTRATION SUPÉRIEURE
DES ILES WALLIS-ET-FUTUNA

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES *-*-* « GESTION DES RESSOURCES HUMAINES & CONCOURS »	FICHE DE POSTE	Date du 6 octobre 2021

INTITULE DU POSTE :	***ANIMATEUR-INFORMATEUR JEUNESSE (H/F)***
AFFECTATION/SERVICE	***SITAS – Antenne MIJ***
MISSIONS GÉNÉRALES	Il accueille, informe, oriente, accompagne le public avec une attention particulière dédiée aux 16-25 ans. Il propose des actions d'animation en lien avec les problématiques des jeunes. Il contribue à la réalisation/le suivi du plan d'action pluriannuel de la MIJ.
ACTIVITES ET TACHES RELATIVES AU POSTE	***Mission 1 : Activités d'accueil et d'information du public sur les temps d'ouverture de la MIJ*** ◦ *organiser/gérer l'espace, accueillir le public, organiser la consultation multimédia* ◦ *entretien, accompagnement personnalisé des usagers* ◦ *assister la chargée de mission sur l'organisation et animation de la MIJ* ***Mission 2 :Mettre en place des projets de documentation et d'animation*** ◦ *Contribuer à la conception et la réalisation de produits documentaires* ◦ *Concevoir et mettre en œuvre des actions de partenariat* ◦ *Concevoir et animer des séances d'information collectives à la MIJ ou à l'extérieur* ◦ *Suivre les aspects matériels liés au x projets (logistique, gestion du matériel, ...)* ◦ *Participer à l'élaboration d'outils de communication*
CADRE STATUTAIRE	**Statut/Situation :** *agent permanent* **Catégorie/niveau de rémunération :** Catégorie supérieure .. sur l'échelle de l'Arrêté du 23 septembre 1976 portant statut des agents permanents de l'administration du territoire, modifié et complété **Indice** : C1
Caractéristiques du poste – autre	**SAVOIRS :** ◦ connaissances du Territoire, des institutions locales ◦ système éducatif, des étapes clés et acteurs de l'orientation

	scolaires ◦ capacités rédactionnelles **SAVOIR-FAIRE (hors numérique):** ◦ Techniques de recherche d'information ◦ Maîtriser les technique de communication ◦ capacités d'animation et aisance à l'oral ◦ avoir le sens du travail en équipe **SAVOIR-ÊTRE :** ◦ Avoir le sens du service public ◦ Ponctualité, rigoureux, patient, diplomate, discret, dynamique, polyvalent **COMPÉTENCES NUMÉRIQUES ET INFORMATIQUES :** ◦ être en capacité de maîtriser les concepts et fonctions de base d'un poste informatique ◦ être en capacité de communiquer, d'échanger et de collaborer en réseau
CONDITIONS PARTICULIÈRES	La loi organique n°61-814 du 29 juillet 1961 modifiée conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de Territoire d'Outre-Mer, reconnaît l'existence à Wallis et Futuna d'une organisation institutionnelle singulière au sein de la République. C'est ainsi que découlent de la loi statutaire de nombreuses spécificités telles que notamment : la reconnaissance de la Coutume, l'enseignement primaire concédé à la mission catholique, l'absence de communes. Ces spécificités constituent des différences notables, au demeurant reconnues au plan du droit par l'article 74 de la Constitution, par rapport au droit commun. Les candidats à un poste dans le Territoire des îles Wallis et Futuna doivent en être conscients, car cela suppose une ouverture d'esprit et une capacité d'adaptation réelles. Ceci étant, ils n'en vivront que mieux leur séjour.
DATE DE PRISE DE POSTE	1er trimestre 2022
POSITIONNEMENT HIÉRARCHIQUE	**Rattachement hiérarchique :** Préfet **Supérieur direct :** chef du Sitas **Autres supérieurs :** chargée de mission MIJ
RELATIONS FONCTIONNELLES	**En interne :** ◦ Personnel du service **En externe :** ◦ les autres services du Territoire, établissements extérieurs
DIPLÔME REQUIS	**Diplôme minimum :** Bac+2 Disposer du BAFA et d'une expérience dans l'accueil et l'information du public de préférence le public adolescent et jeunes adultes. Disposer du Permis B Expérience dans l'accueil et l'information du public, de préférence le

	public adolescent et jeunes adultes.
HORAIRES ET TEMPS DE TRAVAIL	Temps de travail : ***39*** heures par semaine Temps d'ouverture de la MIJ au public
CONTACT	courriel : chef du SITAS Service des ressources humaines de l'administration supérieure des îles Wallis et Futuna courriel : Madame Anne MAERTENS, Cheffe du service des Ressources Humaines de l'Administration Supérieure des îles Wallis et Futuna anne.maertens@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr Monsieur Yann LOGOLOGOFOLAU, Gestionnaires des concours et recrutements yann.logologofolau@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

Annexe 12

Les références bibliographiques

Stratégie de convergence et de transformation de Wallis et Futuna 2019-2030

Contrat de convergence et de transformation *Etat & Territoire des îles Wallis & Futuna 2019-2022*

Livre Blanc CCIMA : Proposition pour accélérer la sortie de la crise et le développement du secteur privé à Wallis et Futuna (Août 202)

Rapport d'activités : Mission d'Insertion des Jeunes de la Province Sud (2019)

Site internet :
https://service-public.nc/annuaire/mission-dinsertion-des-jeunes-mij-de-la-province-sud

https://www.statistique.wf/